	<b>Référentiel de bonnes pratiques en éducation thérapeutique du patient (ETP)</b>	Indexation :
	Mots clés : Education thérapeutique, programme, maladies chroniques, évaluation	Date de création : Date de modification :

### **1. Objectif :**

Le référentiel de bonnes pratiques en éducation thérapeutique a pour objet d'aider les professionnels à structurer leur démarche d'éducation thérapeutique en leur proposant une méthodologie, les modalités de mise en œuvre de la démarche et des outils de traçabilité.

### **2. Destinataires :**


Le référentiel de bonnes pratiques en éducation thérapeutique s'adresse à toutes les équipes médico-soignantes pluridisciplinaires qui ont mis en place ou souhaitent mettre en place une démarche d'éducation thérapeutique.

### **3. Domaine d'application :**

L'éducation thérapeutique s'adresse à toute personne (enfant, adolescent ou adulte) ayant une maladie chronique quel que soit son âge, le type, le stade et l'évolution de la maladie. Elle concerne aussi les proches du patient si celui-ci souhaite les impliquer dans l'aide à la gestion de sa maladie.

### **4. Textes de référence :**

- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires notamment l'article 84
- Décret n° 2010-904 du 2 août 2010 relatif aux conditions d'autorisation des programmes d'éducation thérapeutique du patient
- Décret n° 2010-906 du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient
- Arrêté du 2 août 2010 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation
- Arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient
- Guide méthodologique et recommandations en terme d'éducation thérapeutique du patient : <http://www.has-sante.fr/>

	<b>Référentiel de bonnes pratiques en éducation thérapeutique du patient (ETP)</b>	Indexation :
	Mots clés : Education thérapeutique, programme, maladies chroniques, évaluation	Date de création : Date de modification :

## 5. Définitions :

### L'éducation thérapeutique (ETP) :

Selon l'OMS<sup>1</sup>, « *l'éducation thérapeutique du patient vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique.*

*Elle fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient. Elle comprend des activités organisées, y compris un soutien psychosocial, conçues pour rendre les patients conscients et informés de leur maladie, des soins, de l'organisation et des procédures hospitalières, et des comportements liés à la maladie.*

*Ceci a pour but de les aider (ainsi que leurs familles) à comprendre leur maladie et leur traitement, collaborer ensemble et assumer leurs responsabilités dans leur propre prise en charge dans le but de les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie. »*

L'éducation thérapeutique participe à l'amélioration de la santé du patient et à l'amélioration de sa qualité de vie et de celle de ses proches ;

Elle permet au patient d'acquérir et de maintenir des compétences d'auto soins et d'acquérir ou de mobiliser des compétences d'adaptation (Voir annexe n°1)

### Le programme d'ETP :

Un programme d'éducation thérapeutique définit, pour une maladie chronique donnée et dans un contexte donné, Qui fait Quoi, pour Qui, Où, Quand, Comment et Pourquoi réaliser et évaluer une éducation thérapeutique ?


Il est un cadre de référence pour la mise en œuvre d'une éducation thérapeutique personnalisée.

## 6. description des étapes de la démarche d'éducation thérapeutique

### A. Les préalables à la démarche

- Proposer l'éducation thérapeutique au patient (qui ? Prescription ?)
- Recueillir le consentement du patient, consentement d'entrée dans la démarche et accord pour la transmission d'informations aux personnes désignées (voir annexe n°2)
- Définir les acteurs impliqués dans la démarche et leur engagement de confidentialité (Voir annexe n°3)
- Ouvrir un dossier d'éducation thérapeutique

<sup>1</sup> Rapport de l'OMS-Europe publié en 1996, Therapeutic Patient Education – Continuing Education Programmes for Health Care Providers in the field of Chronic Disease, traduit en français en 1998

	<b>Référentiel de bonnes pratiques en éducation thérapeutique du patient (ETP)</b>	Indexation :
	Mots clés : Education thérapeutique, programme, maladies chroniques, évaluation	Date de création : Date de modification :

B. Organiser la coordination des acteurs impliqués dans la démarche d'éducation autour et avec le patient

- Organiser les échanges multi professionnels (forme, périodicité, lieu)
- Organiser qui fait quoi, quand, comment
- Identifier un interlocuteur privilégié du patient
- Favoriser la participation du patient aux décisions, définir les priorités avec lui.

C. Mettre en œuvre la démarche d'éducation thérapeutique

- **Elaborer un diagnostic éducatif** : le diagnostic est indispensable à la connaissance du patient, à l'identification de ses besoins et à la formulation avec lui des compétences à acquérir ou à mobiliser.
- **Définir un programme personnalisé d'ETP avec des priorités d'apprentissage** : formuler avec le patient les compétences à acquérir ou à mobiliser au regard de son projet.(Annexe 5)
- **Planifier et mettre en œuvre les séances d'ETP individuelles ou collectives, ou en alternance** : cette phase se fait selon les besoins et préférences du patient. Elle passe par une sélection des contenus, des méthodes et techniques d'apprentissage et de communication et les outils pédagogiques utilisés lors des séances.
- **Réaliser une évaluation du programme et des compétences acquises** : faire le point avec le patient sur ce qu'il a compris, ce qu'il sait faire, comment il vit au quotidien avec sa maladie et ce qu'il lui reste éventuellement à acquérir, afin d'actualiser le diagnostic éducatif et de proposer une nouvelle offre d'éducation thérapeutique au patient.

7. Annexes

Annexe n° 1 :

Compétences à acquérir, à mobiliser ou à maintenir dans un programme d'éducation thérapeutique

Annexe n° 2 :

Exemple de fiche de consentement du patient

Annexe n° 3 :

Charte de confidentialité des intervenants d'un programme d'éducation thérapeutique

Annexe n° 4 :

Charte éthique d'un programme d'éducation thérapeutique




**Référentiel de bonnes pratiques en  
éducation thérapeutique du patient (ETP)**

Indexation :

Mots clés : Education thérapeutique, programme,  
maladies chroniques, évaluation

Date de création :

Date de modification :

	<b>Référentiel de bonnes pratiques en éducation thérapeutique du patient (ETP)</b>	Indexation :
	Mots clés : Education thérapeutique, programme, maladies chroniques, évaluation	Date de création : Date de modification :

## ANNEXE N°1 :


### **COMPETENCES A ACQUERIR, A MOBILISER OU A MAINTENIR DANS UN PROGRAMME D'EDUCATION THERAPEUTIQUE**

#### Les compétences d'auto soins :

- Soulager les symptômes
- Prendre en compte les résultats d'une surveillance, d'une auto mesure
- Adapter les doses de médicaments, initier un auto traitement
- Réaliser des gestes techniques et des soins
- Mettre en œuvre des modifications à son mode de vie (équilibre diététique, activité physique, etc.)
- Prévenir des complications évitables
- Faire face aux problèmes occasionnés par la maladie
- Impliquer son entourage dans la gestion de la maladie, des traitements et des répercussions qui en découlent.

#### Les compétences d'adaptation :

- Se connaître soi-même, avoir confiance en soi
- Savoir gérer ses émotions et maîtriser son stress
- Développer un raisonnement créatif et une réflexion critique
- Développer des compétences en matière de communication et de relations interpersonnelles
- Prendre des décisions et résoudre un problème
- Se fixer des buts à atteindre et faire des choix
- S'observer, s'évaluer et se renforcer

	<b>Référentiel de bonnes pratiques en éducation thérapeutique du patient (ETP)</b>	Indexation :
	Mots clés : Education thérapeutique, programme, maladies chroniques, évaluation	Date de création : Date de modification :

**ANNEXE N° 2 :**

**EXEMPLE DE FICHE DE CONSENTEMENT**

<p><b>CONSENTEMENT DU PATIENT DIABETIQUE AU PROGRAMME D'EDUCATION THERAPEUTIQUE</b></p>
---

Je reconnais avoir pris connaissance du programme d'éducation thérapeutique aux patients diabétiques du Centre Hospitalier de Dieppe.


Je m'engage à :

- Accepter une première consultation d'évaluation des compétences pour définir les objectifs thérapeutiques.
- Participer aux séances d'éducation thérapeutique selon le programme, individuelles ou collectives.
- Pratiquer, à domicile, ..... contrôles par jour de la glycémie capillaire
- Tenir à jour mon carnet de traitement
- Me présenter à la consultation tous les ..... mois
- Participer à l'évaluation annuelle médicale

Je suis informé que je peux sortir du programme à tout moment sans préjudice d'aucune nature et d'y revenir ultérieurement.

Fait à ....., le ..... en présence de .....

--	--

	<b>Référentiel de bonnes pratiques en éducation thérapeutique du patient (ETP)</b>	Indexation :
	Mots clés : Education thérapeutique, programme, maladies chroniques, évaluation	Date de création : Date de modification :

**ANNEXE N° 3 :**

**CHARTRE DE CONFIDENTIALITE POUR LES INTERVENANTS DU PROGRAMME D'EDUCATION THERAPEUTIQUE D'UN PATIENT**

.....

.....

Tout intervenant du programme effectuant une éducation thérapeutique auprès du patient ..... et de son entourage doit signer et respecter la charte de confidentialité et d'engagement moral déclinée ci-dessous :

**Article 1** : Le patient (et son entourage) a le droit au « *respect de sa vie privé* » et à « *la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui le concernent* »<sup>2</sup>.

**Article 2** : Les informations transmises entre les intervenants du programme ne seront pas partagées avec d'autres interlocuteurs sans l'accord du patient.

**Article 3** : Chaque intervenant respecte les droits d'information du patient qui bénéficie à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des données informatisées le concernant dans le cadre de ce programme, conformément aux dispositions légales en vigueur. En ce qui concerne des données de santé à caractère personnel, ce droit pourra être directement exercé par le patient ou par l'intermédiaire du médecin de son choix. (*Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi du 6 août 2004*).

**Article 4** : Si le patient le souhaite et selon la réglementation, il peut nommer, par écrit, une personne de confiance.<sup>3</sup>

<sup>2</sup> Charte de la personne hospitalisée du 2 mars 2006

<sup>3</sup> Loi du 4 mars 2002



**Référentiel de bonnes pratiques en  
éducation thérapeutique du patient (ETP)**

Indexation :


Mots clés : Education thérapeutique, programme,  
maladies chroniques, évaluation

Date de création :  
Date de modification :

**INTERVENANTS**

<p><b>Dr</b> .....</p> <p><b>Fonction</b> :.....</p> <p>.....</p> <p><b>Lu et approuvé, le :</b></p> <p>.....</p> <p><b>Signature :</b></p>	<p><b>Dr</b> .....</p> <p><b>Fonction</b> :.....</p> <p>.....</p> <p><b>Lu et approuvé, le :</b></p> <p>.....</p> <p><b>Signature :</b></p>	<p><b>Dr</b> .....</p> <p><b>Fonction</b> :.....</p> <p>.....</p> <p><b>Lu et approuvé, le :</b></p> <p>.....</p> <p><b>Signature :</b></p>	<p><b>Dr</b> .....</p> <p><b>Fonction</b> :.....</p> <p>.....</p> <p><b>Lu et approuvé, le :</b></p> <p>.....</p> <p><b>Signature :</b></p>
<p><b>M</b>.....</p> <p><b>Fonction</b> :.....</p> <p>.....</p> <p><b>Lu et approuvé, le :</b></p> <p>.....</p> <p><b>Signature</b></p>	<p><b>M</b>.....</p> <p><b>Fonction</b> :.....</p> <p>.....</p> <p><b>Lu et approuvé, le :</b></p> <p>.....</p> <p><b>Signature :</b></p>	<p><b>M</b>.....</p> <p><b>Fonction</b> :.....</p> <p>.....</p> <p><b>Lu et approuvé, le :</b></p> <p>.....</p> <p><b>Signature :</b></p>	<p><b>M</b>.....</p> <p><b>Fonction</b> :.....</p> <p>.....</p> <p><b>Lu et approuvé, le :</b></p> <p>.....</p> <p><b>Signature :</b></p>
<p><b>M</b>.....</p> <p><b>Fonction</b> :.....</p> <p>.....</p> <p><b>Lu et approuvé, le :</b></p> <p>.....</p> <p><b>Signature</b></p>	<p><b>M</b>.....</p> <p><b>Fonction</b> :.....</p> <p>.....</p> <p><b>Lu et approuvé, le :</b></p> <p>.....</p> <p><b>Signature</b></p>	<p><b>M</b>.....</p> <p><b>Fonction</b> :.....</p> <p>.....</p> <p><b>Lu et approuvé, le :</b></p> <p>.....</p> <p><b>Signature</b></p>	<p><b>M</b>.....</p> <p><b>Fonction</b> :.....</p> <p>.....</p> <p><b>Lu et approuvé, le :</b></p> <p>.....</p> <p><b>Signature</b></p>



	<b>Référentiel de bonnes pratiques en éducation thérapeutique du patient (ETP)</b>	Indexation :
	Mots clés : Education thérapeutique, programme, maladies chroniques, évaluation	Date de création : Date de modification :

**ANNEXE N° 4 :**

<p><b>CHARTRE ETHIQUE DES PROGRAMMES D'EDUCATION THERAPEUTIQUE</b></p>
--

**PRINCIPE N°1 : Equité**

L'éducation thérapeutique est proposée à tous les patients qui en ont besoin. Elle doit contribuer à réduire les inégalités sociales de santé.

**PRINCIPE N°2 : Liberté de choix**

Le patient peut librement choisir d'entrer ou non dans un programme d'éducation thérapeutique, il peut le quitter quand il le souhaite et le réintégrer ultérieurement. Cette liberté de choix suppose notamment que toute personne malade soit informée sur les programmes d'éducation thérapeutique pouvant la concerner.

**PRINCIPE N°3 : Autonomie**

L'intérêt des personnes atteintes de maladie chronique, le cas échéant de leur entourage, est pris en compte en leur permettant d'être véritablement des acteurs et non seulement des bénéficiaires du programme. Ainsi, la démarche éducative est participative et centrée sur la personne et non sur la simple transmission de savoirs ou de compétences. Elle se construit avec la personne.

**PRINCIPE N°4 : Prise en charge globale de la personne**

Les activités d'éducation thérapeutique prennent en compte la diversité des déterminants de la santé : psychologique, sociale, culturelle, économique, politique, géographique, environnementale... Selon l'OMS, la santé est considérée comme une « ressource pour agir » et non pas simplement comme l'absence de maladie. Ni la santé ni les comportements de santé ne relèvent uniquement de la responsabilité des individus.

**PRINCIPE N°5 : Respect de la personne et impartialité**

Chaque bénéficiaire d'un programme d'éducation thérapeutique doit être traité dans le strict respect du principe de non jugement, notamment quant à son identité culturelle, ses modes de vie, son appartenance idéologique, ses croyances spirituelles, ses pratiques en santé, ses prises de risque et son orientation sexuelle.

**PRINCIPE N°6 : Confidentialité des informations concernant le patient**

Le programme d'éducation thérapeutique garantit à la personne vivant avec une maladie chronique que les informations qu'elle révèle à son ou ses interlocuteurs ne seront pas partagés, sans son accord, avec d'autres interlocuteurs, y compris au sein du programme et/ou de l'équipe soignante.

**PRINCIPE N°7 : Transparence sur les financements et l'usage des données individuelles**

Un programme d'éducation thérapeutique du patient n'a pas de visée promotionnelle, notamment pour un dispositif médical ou un médicament, conformément à la directive 2001/83/CE modifiée, transposée en droit interne aux articles L.5122-1 et L.5122-6 du code de la santé publique. Dans le cadre d'un programme d'éducation thérapeutique du patient, le promoteur précisera à l'ARS les.....